



Nous soussignons, Daniel OLIVIER, Bourgmestre et Bernard BLANC, Directeur général de la Ville de SAINT-GHISLAIN, avons été mandatés par le Conseil communal, le 21 septembre 2015, pour signer la **Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie**, en pleine connaissance des engagements présentés dans la [déclaration d'engagement](#) et résumés ci-dessous.

En conséquence, l'autorité locale que nous représentons s'engage principalement à :

- réduire les émissions de CO₂ (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur son territoire **d'au moins 40 % d'ici 2030**, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables,
- renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Afin de traduire ces engagements en actions concrètes, l'autorité locale que nous représentons entend appliquer l'approche pas-à-pas suivante :

- effectuer un **bilan des émissions** et une **évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique**,
- présenter un **plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat** dans les deux ans suivant la décision du Conseil communal, dont la date figure ci-dessus,
- établir un rapport** au moins tous les deux ans à dater de la présentation du plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

Nous acceptons que l'autorité locale que nous représentons fasse l'objet d'une suspension de l'initiative - sous réserve d'un préavis écrit du Bureau de la Convention des Maires - si elle ne présente pas les documents susmentionnés (le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat et les rapports de suivi) dans les délais impartis.

Administration Communale de SAINT-GHISLAIN

17, rue de Chièvres à 7333 TERTRE

Personne de contact : Sébastien POTTIEZ, tél. : 065/ 76 20 09 – sebastien.pottiez@saint-ghislain.be

Le Directeur général,

Bernard BLANC.



Le Bourgmestre,

Daniel OLIVIER